

Charte du parent correspondant

Désignation du parent correspondant

En début d'année scolaire, lors des réunions de rentrée, le chef d'établissement demande si des parents souhaitent devenir « parent correspondant » pour la classe et pour l'année scolaire. Dans ce cas, il suffit qu'ils le fassent savoir au chef d'établissement ou à l'enseignant de la classe. Il y a UN au maximum DEUX parents correspondants par classe.

Quelle définition peut-on donner du parent correspondant ?

C'est un parent d'élève, volontaire qui **assure le lien entre les familles, l'équipe éducative et l'APEL**. Il adhère au **projet éducatif** de l'établissement. Il est chargé d'établir un climat de confiance entre l'ensemble des parents de la classe, l'équipe éducative et les élèves. Il participe à la mise en place d'actions éducatives, selon les besoins et les demandes, en lien avec l'équipe pédagogique et/ou l'APEL.



Quel est le rôle du parent correspondant ?

Le parent correspondant est uniquement et seulement un **Médiateur** entre les parents et l'équipe éducative. Il n'est en aucune façon et à aucun moment un délégué qui contrôle et revendique. Pour remplir son rôle, il doit répondre à certains critères :

Fonctions principales	Profil de Compétences	Comment ?
<p>Il sait se rendre disponible pour toutes les familles de la classe et les représente.</p> <p>Il assure un rôle d'information et de soutien.</p> <p>Il redirige les parents vers les personnes susceptibles de répondre à leurs demandes spécifiques.</p> <p>Il est le porte-parole auprès de l'équipe éducative et de l'APEL.</p> <p>Il peut collaborer à l'organisation d'un projet pédagogique, rédiger un article sur la vie de la classe pour le site de l'école (à communiquer au Chef d'établissement qui diffusera) ou proposer à l'enseignant toutes autres idées recueillies auprès des familles de la classe.</p>	<p>Faire preuve de discrétion et de discernement.</p> <p>Etre disponible, à l'écoute des autres, ouvert au dialogue, accueillant, patient et tolérant.</p> <p>Responsable, dynamique et créatif.</p>	<p>En instaurant un climat de confiance.</p> <p>En favorisant la communication.</p> <p>En instaurant des liens entre l'ensemble des parents et l'équipe éducative.</p> <p>En participant aux réunions de parents correspondants organisées une fois par trimestre. Les enseignantes et/ou l'APEL pourront s'y associer.</p>

Relation avec les autres parents de la classe

Le parent correspondant permettra la diffusion de ses coordonnées à l'ensemble des parents de la classe par le biais d'un mot collé dans le carnet de correspondance, incitant les parents à lui envoyer leurs propres coordonnées pour créer sa liste de contacts.

Il s'engage à utiliser les coordonnées des parents à usage strictement privé, sans fin commerciale ni diffusion à des tiers et à permettre aux parents de revenir sur cette autorisation à tout moment en retirant leurs coordonnées sur simple demande.

Ce que doit éviter un parent correspondant

- Agir seul.
- Ne voir la classe qu'au travers de son propre enfant.
- Avoir une attitude systématiquement critique.
- Remettre en cause les méthodes pédagogiques des professeurs.
- Colporter des rumeurs.
- Cristalliser les revendications des parents.
- Oublier de rendre compte des actions entreprises.
- Donner son interprétation personnelle aux comptes rendus.

